



**Société Nautique de la Trinité sur Mer
Avec l'ASCEA Saclay – Section voile
Et l'Union Nationale des AS CEA et ORANO**

**Du 24 au 27 septembre 2025
La Trinité sur Mer – Baie de Quiberon
Grade 5A**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1. La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon de la procédure suivante : envoyé du pavillon **Lima** sur le bateau comité puis annonce faite par VHF sur le canal de course.



3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <http://www.snt-voile.org> et sur le groupe WhatsApp de l'épreuve (En scannant le flash code ou le lien suivant)

<https://chat.whatsapp.com/FYb9KlalrBC2dnrEiudYZ0>



- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VHF 77**

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE ET EN MER

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le groupe WhatsApp de la course
- 5.2 Quand le pavillon **Aperçu** est envoyé à terre sur le groupe WhatsApp, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après que l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 **Réduction et modification de parcours côtier** : Le pavillon **Oscar** envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : **Après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée**. Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau commissaire ou comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents, tout en respectant l'IC 11
- 5.4 **Changer le bord suivant** : Envoi du **pavillon Charlie** signifie que la position de la marque suivante a changé (nouveau Cap)
- 5.5 Le pavillon « **Victor** » est envoyée en mer : peut être envoyé avant la procédure de départ lorsque le Comité de Course juge que la force du vent est trop importante. **Dans ce cas, l'envoi du spi est interdit.**
- 5.6 Le pavillon « **Whisky** » est envoyée en mer : peut être envoyé avant la procédure de départ lorsque le Comité de Course juge que la force du vent est trop importante. **Dans ce cas, réduction de la voile d'avant, port de l'ORC (petit foc) obligatoire.**



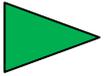
6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Programme à terre :
- Mercredi 24 septembre**
De 14h00 à 18h00 : Inventaire
18h00 à 19h00 : Inscriptions des équipages, contrôles des licences et remise des IC
18h30 Briefing du comité de course suivi d'un pot d'accueil
- 6.2 Dates de la course :
- Jedi 25 septembre**
10h00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre.
- Vendredi 26 septembre**
10h00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre.
- Samedi 27 septembre :**
10h00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre.
- 6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h00**.
- 6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.



7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont : il n'y aura pas de pavillon de classe sur les bateaux concurrents. Le pavillon de série utilisé sur le bateau comité de course pour le signal d'avertissement sera une flamme de couleur verte



8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course)



10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Marques	Couleur de bouée
1, 2, dégagement	Jaune SNT
3	Bouée noire All Purpose
Départ	Bouée 3 (noire All Purpose)
Arrivée	Bouée verte

Les marques 1, 2 et 3 sont à contourner en les laissant sur bâbord

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Respecter le chenal de la Trinité sur Mer pour les sorties et les entrées au port.

L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques. Pour tout parcours côtiers, réduit ou non, la **bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban**, la **bouée cardinale Ouest Roche Révision** devront être respectées impérativement.

Zone interdite à la navigation :

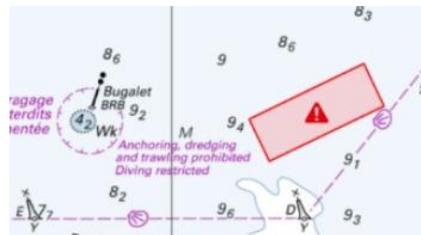
- La zone d'aquaculture de Bugalet (zone interdite à la navigation en Baie de Quiberon)

- 47°31.20N : 003°04.55W

- 47°31.42N : 003°03.88W

- 47°31.25N : 003°03.77W

- 47°31.03N : 003°04.43W



12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).



13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DPJ] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :
- 16.1. a **Pour les parcours techniques** : Les bateaux ne finissant pas dans les **20 minutes** après le premier bateau de sa série ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)).
- 16.1. b **Pour les parcours côtiers** : Le temps est calculé par **2 minutes par mille** sur la base de la longueur théorique du parcours, après le premier bateau de sa série ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)).
- 16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans les locaux de la SNT
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les locaux de la SNT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **trois** courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand **moins de quatre** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **quatre à six** courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) Quand **sept** courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ces deux plus mauvais score.
- 18.3 toute les classements sont en temps réels.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 [DP] [NP] il n'y aura pas d'émargement, mais un bateau qui est inscrit et qui ne vient pas sur l'eau doit prévenir le comité de course.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en IC 3.2.
- 19.4 [DP] conformément à l'accusé de manifestation nautique, **le port de la brassière de sauvetage est obligatoirement porté** pendant la durée de la manifestation.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] [NP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] [NP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **60 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : Ils arboreront la flamme SNT.

Tous les bateaux arborant la flamme d'identification définie ci-dessus sont des obstacles.



23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés une flamme orange
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris doivent être conservés à bord et déposés à l'arrivée au port dans les containers mis à disposition

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Les navires ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve

28. PRIX

La remise des prix aura lieu le samedi 27 septembre à partir de 19h00

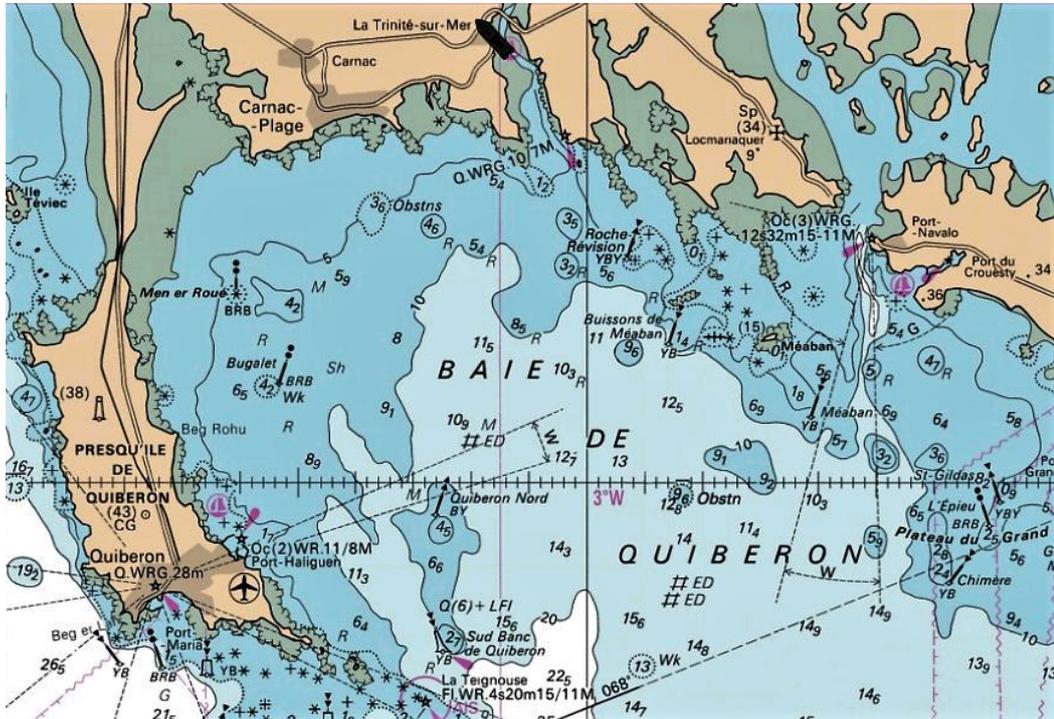
Des prix seront distribués aux concurrents.

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Frederic COIFFARD

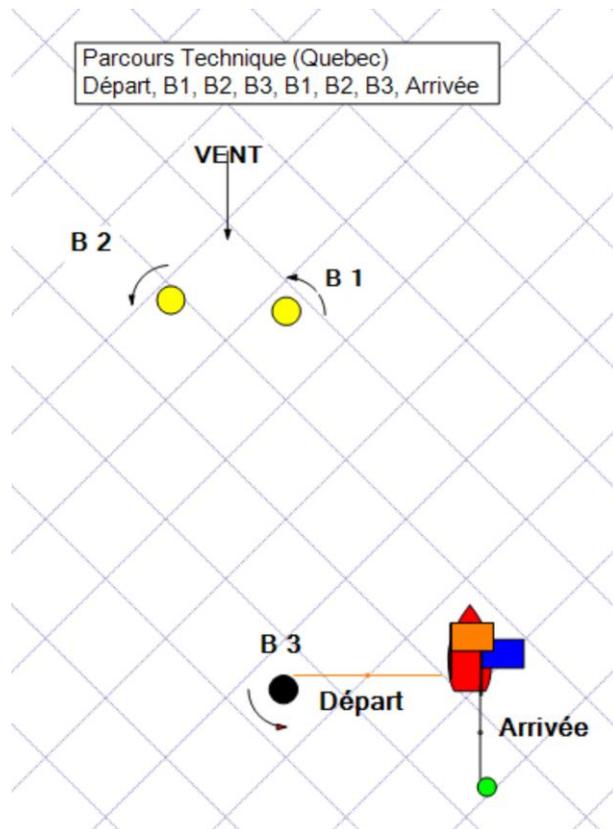
Président du jury : Claude PETIT

ANNEXE ZONES DE COURSE



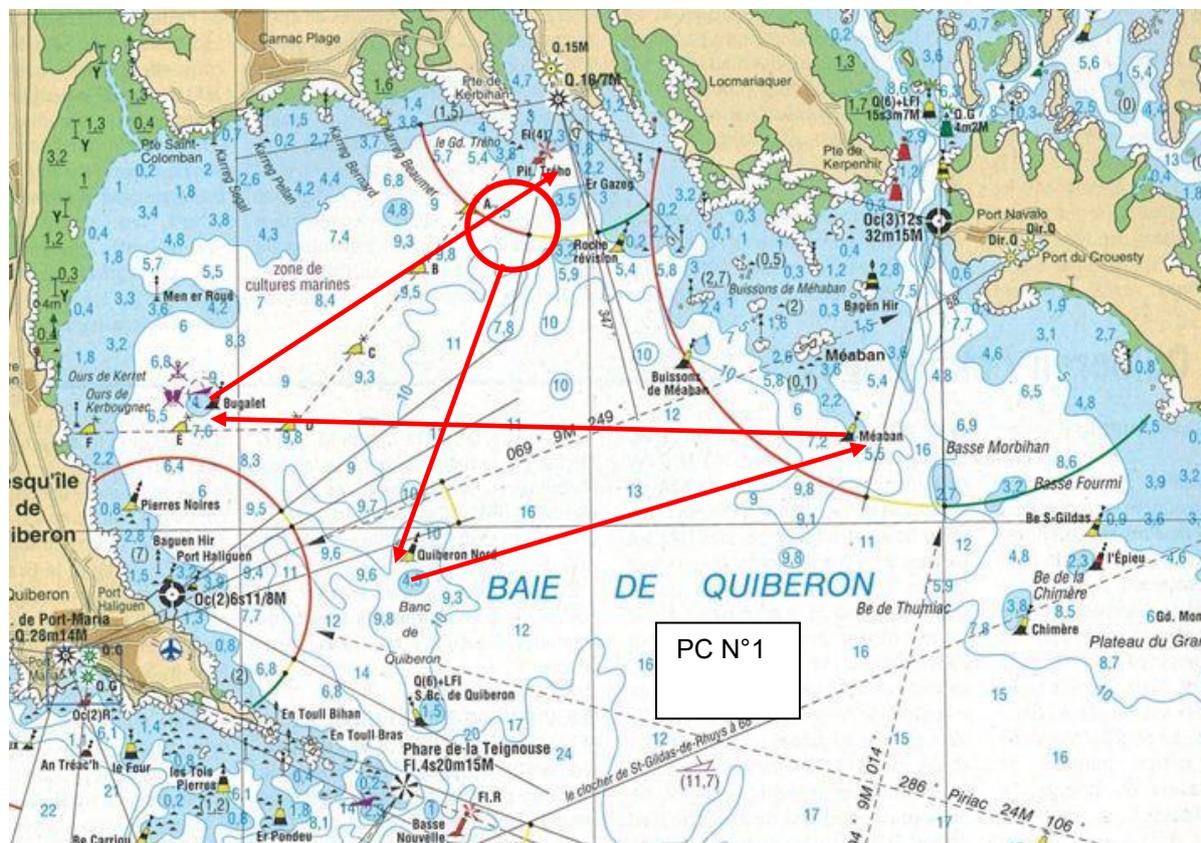
PARCOURS TECHNIQUE

Pavillon Québec : Parcours 2 tours arrivée sous le vent



ANNEXE – PARCOURS CÔTIER

Parcours côtier Baie de Quiberon



Parcours n°1 (environ 18m)

Ligne de départ

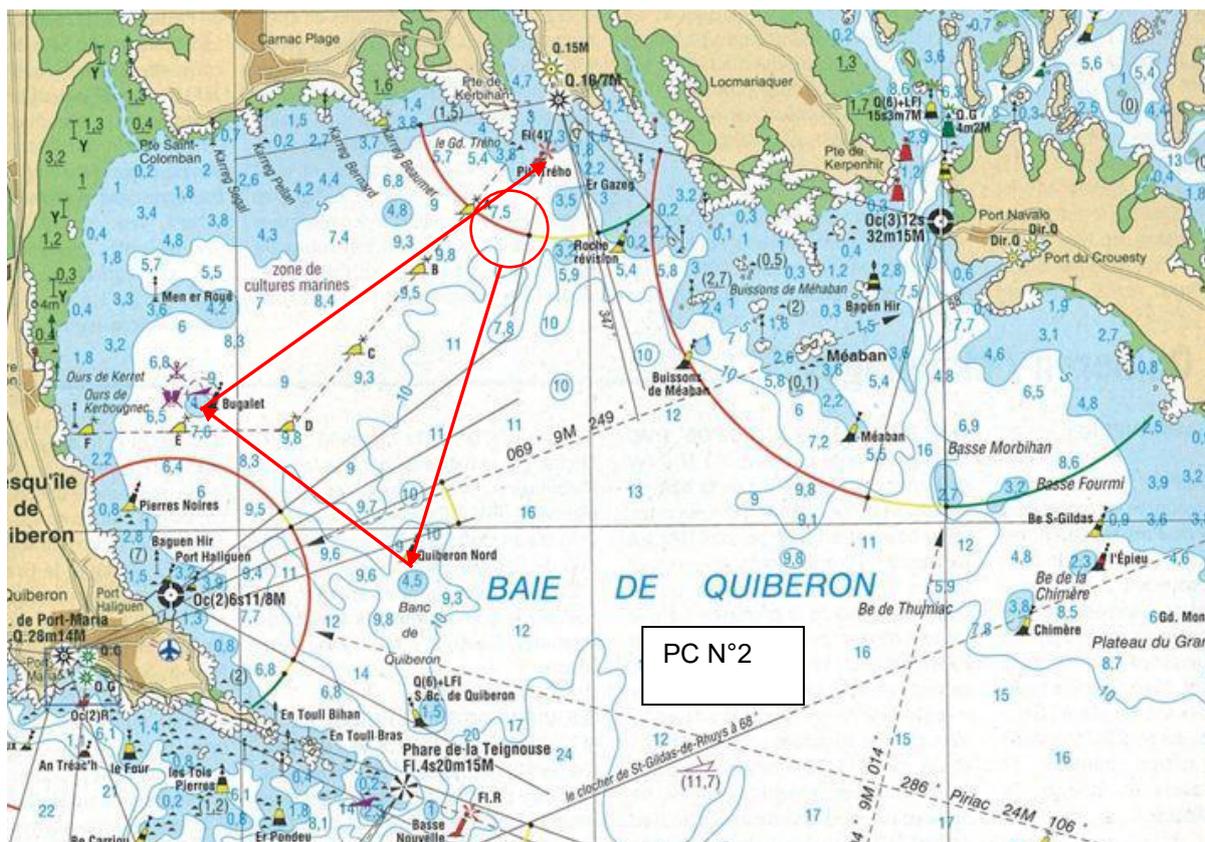
Bouée de dégagement si D sur le bateau Comité

Bouée cardinale Nord Quiberon à contourner en la laissant à bâbord

Bouée cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant à bâbord

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant à tribord

Ligne d'arrivée définie dans l'annexe ci-jointe



Parcours n°2 (environ 8,6m)

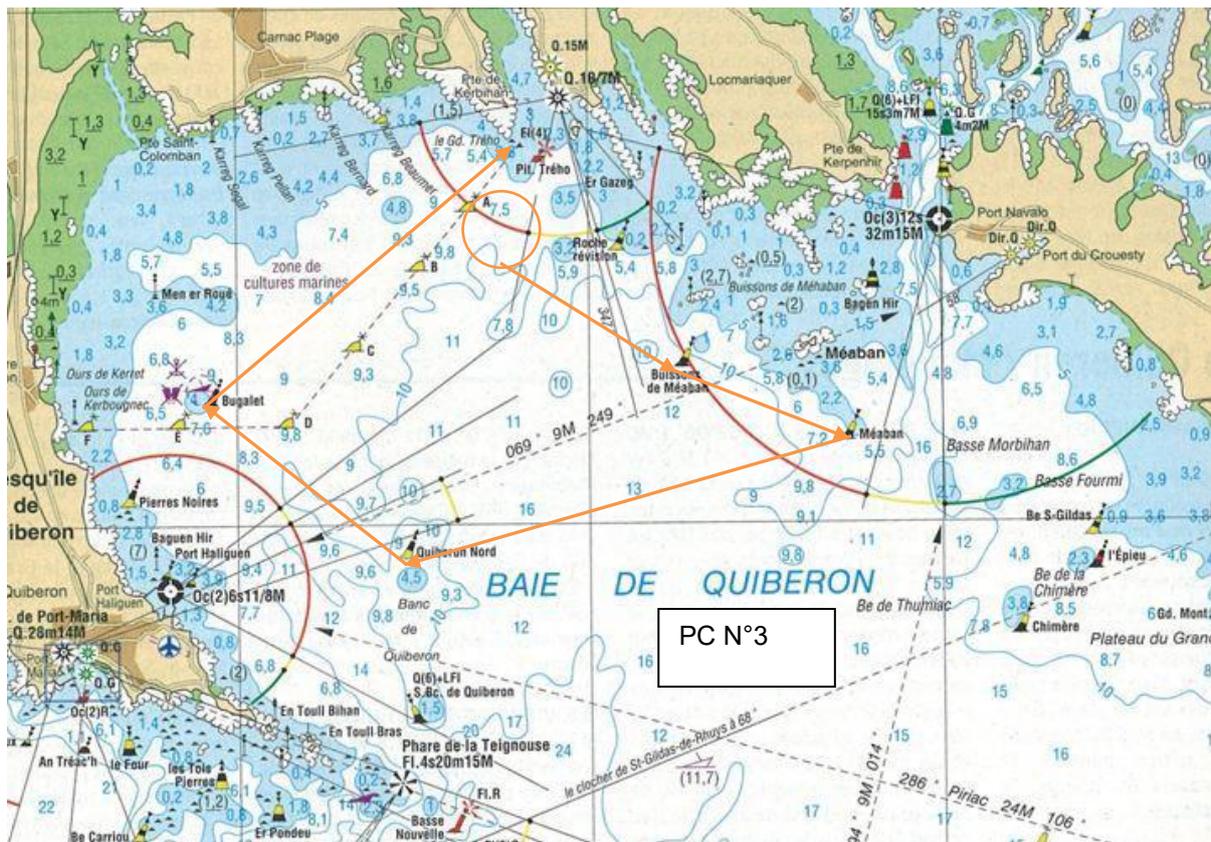
Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau Comité

Bouée Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant à tribord

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant à tribord

Ligne d'arrivée définie dans l'annexe ci-jointe



Parcours n°3 (environ 13m)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau Comité

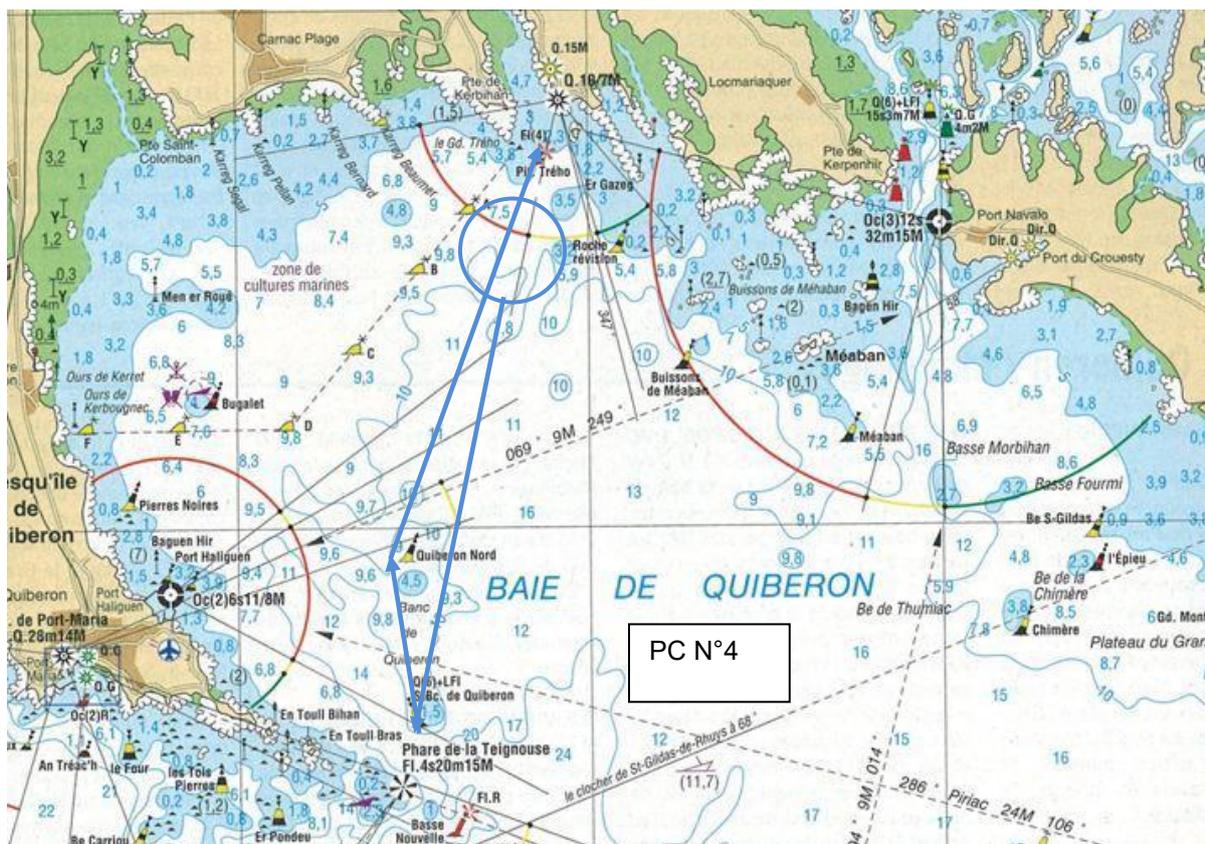
Bouée cardinale sud des Buissons de Méaban à laisser à bâbord

Bouée cardinale sud Méaban à contourner en la laissant à tribord

Bouée cardinale nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant à tribord

Bouée de danger isolé BUGALET à contourner en la laissant à tribord

Ligne d'arrivée définie dans l'annexe ci-jointe



Parcours n°4 (environ 10m)

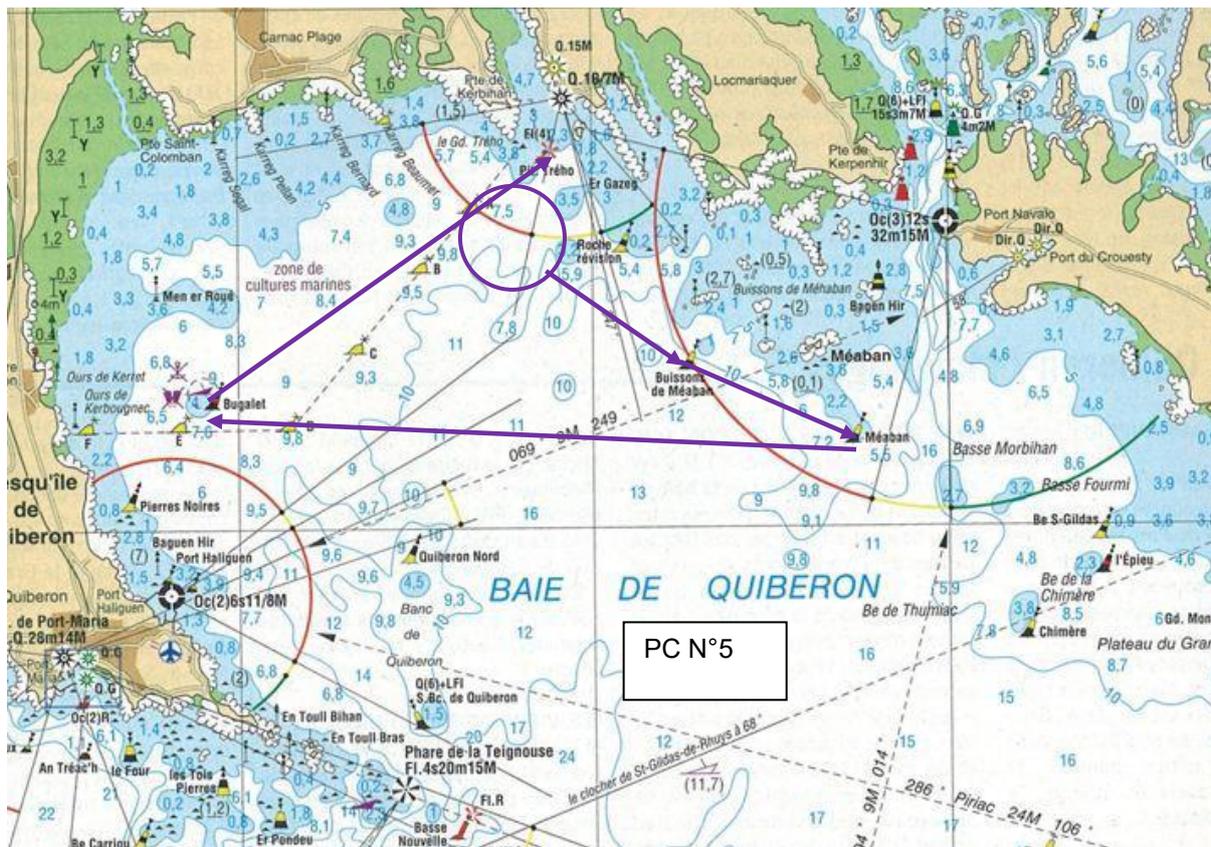
Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau Comité

Bouée cardinale sud du Banc de Quiberon à contourner en la laissant à tribord

Bouée cardinale nord Quiberon à contourner en la laissant à tribord

Ligne d'arrivée définie dans l'annexe ci-jointe



Parcours n°5 (environ 12,7m)

Ligne de départ

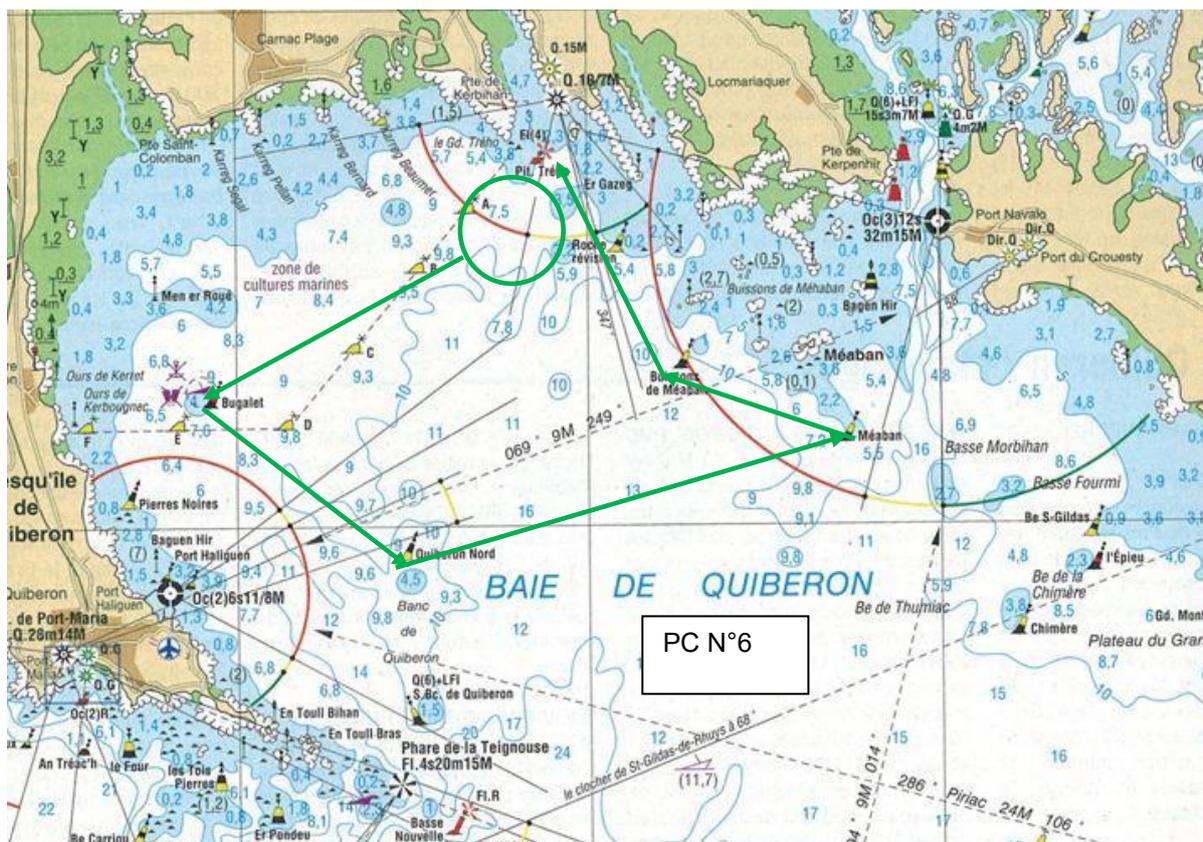
Bouée de dégagement si D sur le bateau Comité

Bouée cardinale des Buissons de Méaban à laisser à bâbord

Bouée cardinale sud Méaban à contourner en la laissant à tribord

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant à tribord

Ligne d'arrivée définie dans l'annexe ci-jointe



Parcours n°6 (environ 14,9m)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau Comité

Bouée de danger isolé Bugalet à contourner en la laissant à bâbord

Bouée cardinale nord Quiberon à contourner en la laissant à bâbord

Bouée cardinale sud Méaban à contourner en la laissant à bâbord

Bouée cardinale sud des Buisson de Méaban à laisser à tribord

Bouée cardinale ouest Roche Révision à laisser à tribord

Ligne d'arrivée définie dans l'annexe ci-jointe

Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers



La position de la bouée d'arrivée est fixe position : **47°33.200 N – 03°00.700 W**

La position du bateau Comité sera dans un rayon de 100 m autour de la bouée d'arrivée, de façon que la ligne d'arrivée soit perpendiculaire à la dernière marque de parcours.

ANNEXE – INFORMATIONS

Avurnav N°3073/2025

La marque de chenal bâbord du Petit Trého a été déplacée à la position suivante : 47°33.370N – 003°00.630W (Environ de 250m dans le Sud Est)

